

Réunion du 20 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGL

Procuration(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Yves SUBLON

**N° CD/2017/002 - 705 - Gestion des routes départementales
Liaison entre la RD 1420 et la
RD 392 entre Dorlisheim et Mutzig**

**Mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) de Dorlisheim**

Après en avoir délibéré, dans le but de pouvoir réaliser la liaison RD 1420 - RD 392 entre DORLISHEIM et MUTZIG, afin d'améliorer le trafic et la desserte de la zone d'activité Atrium, le Conseil Départemental :

- décide de mettre en œuvre la procédure de Déclaration de Projet prévue par les articles L300-6 et L153-54 et suivants du code de l'Urbanisme pour mettre en compatibilité le PLU de la Commune de DORLISHEIM ;

- autorise son président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170320-lmc1107406-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 23/03/17